

NUMERO : 2025-006 .
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu les objectifs du Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités du Conseil Départemental du Val-d'Oise,

Considérant le projet de rénovation du centre administratif pour un montant total estimé à 2 298 436,00 euros H.T,

Considérant que ce projet est éligible au Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités,

Considérant le plan de financement joint en annexe,

Décide ;

Article 1 : D'approuver le plan de financement pour l'opération indiquée.

Article 2 : De solliciter de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise l'attribution d'une subvention de 250 000,00 euros dans le cadre du Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités.

Fait à Sarcelles le

16/01/2025

Le Maire,
Patrick HADDAD

